

qu'ils regrettaient hautement ce qu'ils appelaient une belle occasion.

La paix est signée : et c'est bien un traité de paix auquel les plénipotentiaires de Londres viennent d'opposer leurs signatures, car la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis bientôt deux mois ressemble tout-à-fait au prologue de la guerre. Et comme nous avons été bien près de voir le drame sanglant engagé, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher à quelles causes nous devons le maintien de la paix. Ces causes nous paraissent très-simples et très-faciles à dégager.

D'abord, la France est lancée en ce moment dans une entreprise qui doit contribuer à sa prospérité naturelle. La valeur des affaires qui se rattachent à l'Exposition se chiffrent par centaines de millions, et la guerre les eût gravement compromises. Sous le rapport militaire, on pourra assurer que la France n'était pas prête, qu'elle n'avait pas achevé la transformation de son armement. Ainsi, la nécessité de faire notre armement sont pour la France double cause de la renonciation à l'annexion du Luxembourg.

En second lieu, la Prusse pouvait désirer compléter l'œuvre de l'unité en réunissant tous les peuples Allemands dans un commun effort contre l'étranger. Mais elle risquait aussi de perdre tout, et si elle était vaincue, et de retomber au-dessous de la situation qu'elle occupait il y a deux ans. On assure que l'Autriche, par son attitude, a laissé comprendre à M. de Bismarck qu'elle ne laisserait pas échapper l'occasion de prendre sa revanche de Sadowa. La Prusse ne serait pas en état de lutter contre la France et l'Autriche réunies, tant qu'elle n'aurait pas fusionné toutes les populations Allemandes.

Enfin, l'Angleterre avait un puissant intérêt à empêcher soit la Prusse, soit la France, de prendre sur le continent une situation prédominante, et en même temps elle devait chercher à reconquérir une influence que ses derniers ministres lui avaient fait perdre. C'est ce qui explique son active intervention, couronnée de succès.

Nous n'avons pas à examiner aujourd'hui si la guerre éclatera dans six mois ou dans un an, il nous suffit de constater que dès ce moment commence une ère de travail productif, et que cette énergie, dont les bruits de guerre ont prouvé le réveil, va être employée au profit de notre prospérité intérieure.

CH. CAHOT.

Paris, 13 mai.

Il semblerait tout naturel qu'après la signature du traité de Londres nous n'eussions plus qu'à nous réjouir et à profiter des bienfaits de la paix ; que la confiance et la tranquillité dussent renaitre partout. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et si je pouvais vous reproduire tout ce que j'ai entendu dire depuis ce matin, vous jugeriez qu'ici on ne se montre pas rassuré pour l'avenir. Sans doute il y a des gens qui croient sincèrement que la paix durera jusqu'à l'année prochaine et même plus longtemps ; mais il y en a beaucoup aussi qui, sans supposer que la guerre va éclater bientôt, voient dans la situation présente une foule de raisons pour ne pas compter sur une paix durable.

La Conférence a-t-elle réglé toutes les questions qui sont la conséquence de l'affaire du Luxembourg ? Qui paiera les frais considérables de la destruction des fortifications ? Quelles compensations ou quelle indemnité obtiendra la Prusse ? Comment et pour combien de temps seront déterminés les rapports du Luxembourg avec le Zollverein ? Le souverain des Pays-Bas devra-t-il, malgré les vœux de ses sujets Luxembourgeois et Hollandais, rester éternellement souverain du Luxembourg ? Enfin, quelle sera la conséquence des armements de la Prusse et de la France ?

Il y a là, comme vous voyez, matière à longues discussions et je cite seulement les points principaux. Le plus important, de l'aveu général, est certes le fait des armements que ne paraît justifier la situation respective de la France et de la Prusse. Il est bien évident que la meilleure de toutes les ratifications du traité de paix, ce serait le désarmement général. Il est probable qu'il en a été parlé entre les plénipotentiaires réunis à Londres ; mais que nul d'entre eux n'ayant les pouvoirs nécessaires pour débattre la question, elle a dû être réservée.

On se rappelle la comédie assez peu honorable qui fut jouée l'année dernière en Allemagne à propos d'un projet de désarmement simultané. La duplicité de la Prusse ne tarda pas à se révéler au grand jour. On ne craint pas ici que cette comédie se renouvelle ; mais on s'inquiète, et ce n'est pas sans raison, des griefs qui peuvent naître des préparatifs de guerre. Le Gouvernement français s'en est expliqué déjà ; il a dit, qu'il ne voulait que compléter les cadres de l'armée et il a suspendu le rappel des soldats en congé ; mais, aussi il a ordonné les travaux qui sont en cours d'exécution et il poursuit la transformation de l'armement des soldats. Il n'est pas certain que la Prusse ne veuille voir dans ces faits la preuve de projets belliqueux. Elle-même n'a-t-elle pas depuis longtemps pris toutes ses mesures comme si elle allait engager une lutte formidable, et nous n'avons pas appris qu'elle dit interrompre ses préparatifs. La France n'aurait-elle pas un motif de plainte ? On appréhende qu'il n'y ait là pour un avenir plus ou moins éloigné une cause de conflit.

Je dois vous signaler ce fait : il y a des gens qui croient que la guerre n'a été que retardée et qui viennent vous dire avec un aplomb magnifique : « L'Empereur n'a pas voulu faire la guerre pour une annexion. Mais il la fera, pour un principe, et ce principe c'est la nécessité de marquer une limite à l'orgueil et à l'ambition de la Prusse. » La distinction me semble bien subtile ; d'autant plus que si nous avons, par la guerre de Crimée reconquis seulement l'influence morale à laquelle la France avait droit, la guerre d'Italie nous a donné Nice et la Savoie. Il n'entrera dans l'esprit de personne qu'une guerre heureuse sur le Rhin ne dut pas avoir pour conséquence une extension de nos frontières.

Au camp de Châlons, qui compte, dit-on, près de 50,000 hommes, on s'imagine que la campagne va commencer dans un court délai. Cela prouve tout simplement que l'armée désire la guerre ; mais n'efface pas une chance du maintien de la paix.

Vous pourrez lire dans les journaux du soir le texte du document dont les deux Chambres ont aujourd'hui reçu communication. Il indique les principales dispositions du traité, et constate que contrairement à ce qui était toujours arrivé depuis longues années, la Conférence a précédé et prévenu la guerre au lieu de la suivre ; j'appellerai surtout votre attention sur ces remarquables paroles que je citerai ici : « Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde et dont tous les amis des progrès pacifiques et de la civilisation doivent se réjouir. »

C'est un satisfait donné à ceux qui avaient organisé la Ligue de la paix, et ceux qui voulaient exalter le sentiment national en seront pour leurs frais d'enthousiasme.

M. Rouher a déclaré à la Chambre qu' aussitôt après la ratification du traité, toutes les pièces concernant l'affaire du Luxembourg seraient communiquées au Corps législatif et au Sénat.

A la Bourse, il y a eu une hausse peu importante, la conclusion de la paix étant escomptée dès la semaine dernière.

Parmi les bruits absurdes que l'on a fait courir, je vous signalerai celui de la retraite de M. Rouher. Ce n'est guère vraisemblable quand précisément la diplomatie fait triompher les idées pacifiques auxquelles se rattache le ministre orateur. Puis dans certains groupes pessimistes, on disait qu'il n'était pas certain que le traité de Londres fût ratifié par le Parlement de Berlin. Si ce n'est pas absurde, ce n'est pas probable.

Hier, la pluie a commencé à tomber à deux heures, et n'a cessé qu'aujourd'hui au grand chagrin des étrangers et des Parisiens qui étaient allés visiter l'Exposition. C'est surtout hier qu'on s'est aperçu de l'insuffisance du nombre des voitures.

CH. CAHOT.

L'Avenir national publie la dépêche suivante :

« Londres, 13 mai.

« La conférence a refusé :
1° D'adhérer à la proposition de désarmement général ;
2° De laisser le protocole ouvert à l'adhésion des puissances non représentées. »

L'Indépendance belge a reçu de Berlin, le télégramme suivant :

« Il a été stipulé, dans la conférence d'hier, que les autres gouvernements européens pourraient aussi accéder à la garantie collective de la neutralité du Luxembourg. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain, à cinq heures, pour délibérer sur les objets suivants :

1. Rapport de la commission des comptes et budgets ;
2. Traité pour l'emprunt de deux millions ;
3. Construction d'un dépôt pour les archives communales ;
4. Pavage du carrefour des rues Pellart et du Collège ;
5. Projet d'aqueduc dans une partie de la rue des Arts ;
6. Aqueduc et pavage rue de Lhommelet et des Sept-Ponts ;
7. Aqueduc et pavage rue de l'Alma ;
8. Appropriation du presbytère Sainte-Elisabeth ;
9. Rapports de la commission des logements insalubres ;
10. Construction d'un trottoir le long d'une propriété du bureau de bienfaisance ;
11. Mitoyenneté de muraille due à M. Deledalle ;
12. Déplacement de la chapelle du Tilleul ;
13. Autorisation de placer une pompe sur la place du cimetière ;
14. Exonération de deux propriétaires dans les frais de pavage de la rue du Nouveau-Monde ;
15. Vérification des poids et mesures ;

Lundi dans la matinée, M. le doyen de la paroisse St-Martin a été frappé d'apoplexie au moment où il se rendait à l'église pour célébrer la messe de dix heures.

Cette triste nouvelle s'est répandue rapidement dans toute la ville, et a jeté la consternation dans toutes les familles.

M. le doyen Maes, par son caractère plein d'aménité et de concédence, et par sa charité infatigable, a su se concilier tous les cœurs.

Les vœux les plus ardents sont formés pour son rétablissement. Espérons que Dieu daignera conserver un si bon Pasteur, à l'affection et au dévouement de tous ses paroissiens.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Lundi prochain, 20 mai, à dix heures et demie du matin, M. le général de brigade passera en revue les militaires de la réserve 1860, 1861, 1862 et 1863.

En conséquence, tous les militaires devront se réunir à dix heures dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, dans une très-bonne tenue militaire.

Ceux qui manqueraient à cette appel, comme ceux qui n'auraient pas la tenue recommandée, subiront une peine disciplinaire et pourraient être privés de toute faveur.

Les journaux belges annoncent que la Chambre des députés de ce pays vient d'être saisie d'un projet de loi qui a pour but d'élever à 45 grammes le poids de la lettre simple.

Ce poids était en Belgique, comme il l'est en France, de 10 grammes, et bien des chambres de commerce ont plus d'une fois réclamé chez nous la réforme qui va être réalisée au profit de nos voisins.

Dimanche a eu lieu la soirée musicale et bachique donnée par la Société lyrique au bénéfice d'une famille malheureuse. Cette soirée avait attiré une foule nombreuse.

Nous avons entendu d'abord le chœur des Gardes chasse, le *Songe d'une nuit d'été*, puis les Gardes écossais, par la Société lyrique. Nous avons été étonnés de l'ensemble et de la délicatesse des morceaux que la Société a montrés dans cette exécution. Nos félicitations sincères au Directeur, ancien élève de notre école de musique. On voit qu'il a profité des bonnes leçons qu'il a reçues.

M. Mure a bien chanté la mélodie *Pardon et charité*. Il possède une très-belle voix de ténor ; et avec de l'étude il pourra devenir un chanteur distingué.

MM. Desbarbieux et Catrice ont joué une pastorale de Brule-Maison, le *Bon ménage*, avec une entente de la scène qui nous a surpris chez des ouvriers qui n'ont pas l'habitude du théâtre. Ils ont très-bien fait ressortir l'esprit gaulois de l'auteur lillois, et, pour un moment nous nous sommes cru transportés en plein quartier Saint-Sauveur.

Pyrame et Thisbé, duo bouffe, très-bien chanté par MM. Willem frères. Excellentes voix qui se marient bien ; ont fait grand plaisir.

La soirée a été terminée par une opérette bouffe, d'Offenback, exécutée par MM. Jules Castilles et Catrice que nous avions déjà entendus, l'un dans le grand air de la *Favorite*, l'autre dans la scène comique de *Belge à Paris*. Cette opérette a été enlevée très-lestement, avec un bon débit et des scènes chantées, très-agréables. Ces messieurs ont eu les honneurs des bis et des rappels.

En sommes, tout le monde a été très-content, particulièrement la famille bénéficiaire, car la recette a été des plus satisfaisantes.

Nous ne pouvons que féliciter la Société lyrique, déjà très-nombreuse, (50 exécutants) de mettre le talent qu'elle acquiert chaque jour, au service des infortunés cacécés. — Bagpipe.

Nous publierons dans notre prochain numéro un compte-rendu de la soirée musicale donnée hier par la *Lyre roubaissienne*. Nous le recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui.

On annonce pour demain mercredi, au Théâtre, une représentation extraordinaire donnée par le célèbre tragédien nègre, Ira Aldrige, qui jouera *Othello* de Shakespeare.

Pendant l'orage de dimanche, la foudre a tombé en plusieurs endroits dans nos environs. A Cysoing et à Hem elle a causé des dégâts très importants.

A Cysoing, la ferme occupée par le sieur Henri Delecourt a été détruite en moins d'une demi-heure. Paille, fourrages et instruments aratoires tout a été consumé. Il a été impossible de rien sauver.

La perte s'élève à 2,500 francs et rien n'était assuré.

En voulant porter secours, un homme a été blessé à la tête.

A Hem, la foudre avait en partie brisé le moulin à vent appartenant au sieur Duferrout, quand pendant la nuit, le feu se déclara et acheva l'œuvre de destruction.

La perte, pour le moulin et les grains, est évaluée à 6,800 francs. Rien non plus n'était assuré.

Dimanche, vers trois heures et demie

du matin, une dizaine d'individus en état d'ivresse, après avoir parcouru les rues de Roubaix en criant, vociférant, frappant à toutes les portes, entrèrent dans un estaminet de la place de la Liberté, où on leur servit du genièvre ; la police arriva et dressa procès-verbal contre les perturbateurs du repos public et contre le débitant.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 12 mai 1867.

Sommes versées par 74 déposants dont 11 nouveaux. 11,051
91 demandes en remboursem. 26,633 27
Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Réquillart-Desaint et Alfred Mottte, directeurs.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi, 15 mai à 8 heures du soir.

DU SIPHON.

Le siphon et ses applications. Vase diabète. Fontaine intermittente naturelle. Fontaine de Sturmus. Flacon de Mariotte.

COURS PUBLIC DE L'YNGUE ANGLAISE.

Vendredi 17 mai à 8 heures du soir.

Du style commercial en anglais. — Exercices pratiques — Lettre.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 4 au 10 mai 1867 inclus.

NAISSANCES

24 garçons et 33 filles.

MARIAGES.

6 mai. — Edouard Meurisse, 36 ans, contre-maître de tissage, et Zoé Cambrai, 27 ans, lingère. Bruno D'hoop, 27 ans, tisserand, et Adèle Duchatelet, 23 ans, couturière. Auguste Vandenberghe, 26 ans, domestique, et Constance Vanhè, 37 ans, lessiveuse. François Ryckewaert, 25 ans, maçon, et Philomène Vandenberghe, 25 ans, tisserande. Charles Delmulle, 33 ans, peintre en bâtiments, et Sidonie Leclercq, 32 ans, cuisinière. Léonard Nys, 43 ans, menuisier, et Marie Wilmot, 21 ans, demoiselle de magasin. Charles Kerckaert, 23 ans, tisserand, et Marie Vandehinste, 22 ans, journalière. Alexandre Delannoy, 30 ans, pharmacien, et Augustine d'Hondt, 24 ans, sans profession. Gustave Sapin, 34 ans, filateur, et Marie Testelin, 26 ans, sans profession. Joseph Deguenne, 34 ans, papetier, et Sidonie Dogaquier, 27 ans, journalière. Casimir Berton, 27 ans, menuisier, et Marie Vesche, 26 ans, cuisinière. Charles Vanderheren, 24 ans, journalier, et Marie Roosen, 22 ans, journalière.

7 mai. — Désiré Delmotte, 26 ans, sculpteur, et Floré Desalmon, 21 ans, modiste.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

vous conviendrez que ce serait chose absurde.

— Monsieur Paul, dit alors M. Jacques, évitant cette fois de donner à son adversaire le nom de Sardan, sur lequel il avait jusqu'alors appuyé avec une affectation malveillante dont l'intention n'avait point échappé à Paul, voulez-vous me donner votre main ?

— Bien volontiers, monsieur, répondit Paul, et à présent que je vous ai forcé de m'estimer, souffrez que je vous force encore d'être plus digne d'estime, non-seulement à mes yeux, mais encore aux vôtres.

— Voudriez-vous donc me faire renoncer au duel que je dois avoir avec votre frère ?

— C'est pour cela que je suis venu, dit Paul. J'ai voulu m'adresser à votre raison, aborder franchement avec vous la question du véritable honneur. Je savais que vous étiez un homme d'études sérieuses, d'études philosophiques. J'avais le droit de trouver en vous autre chose qu'un esprit vulgaire, incapable de s'élever au-dessus des préjugés reçus, et n'ayant pas le courage d'être conséquent avec lui-même. Je suis convaincu que je ne me suis pas trompé. Depuis vingt-quatre heures vous avez offensé les deux frères. Votre orgueil vous a bien permis de me

tendre la main ; souffrez qu'au nom de Louis je vous tende la mienne.

— Franchement je voudrais de tout mon cœur racheter le passé. Mais vous ne voulez pas, vous ne pouvez pas demander que je fasse des excuses à votre frère, et n'est-il possible de lui laisser le droit de dire qu'après l'avoir insulté, j'ai refusé de lui accorder une réparation de mes insultes ? Puis-je sans me déshonorer m'affranchir des lois d'un préjugé barbare ?

— Si vous partagiez mes convictions religieuses, dit Paul, je vous dirais : Il faut renoncer à ce duel parce que vous le devez. J'avoue qu'avec le secours de la raison purement philosophique il faut parler moins haut, car il lui est souvent bien difficile de se mettre au-dessus de ce qu'elle méprise. Monsieur le vicomte de Roquevair, vous croiriez-vous sérieusement déshonoré en refusant de vous battre contre mon frère ? Votre passé ne vous absoudrait-il pas même aux yeux les plus sévères sur ce que l'on est convenu d'appeler le point d'honneur ? Et ceux qui vous connaissent ne supposeraient-ils pas que vous avez eu des raisons graves pour vous décider à un tel sacrifice ; n'êtes-vous pas au fond de l'âme très-persuadé que cet honneur, plus cher à un gentilhomme que sa propre vie, ne saurait être entaché parce que vous aurez fait votre devoir ?

— Pourquoi, monsieur Paul, dit Jacques

d'une voix un peu émue, me donnez-vous le titre de vicomte de Roquevair que vous m'avez tous jusqu'ici refusé avec tant d'obstination ?

— Je voudrais, dit Paul, avant de satisfaire votre juste curiosité, avoir reçu de vous une réponse ; elle sera telle, je n'en doute pas, que je la désire.

— Je ne me battra point avec votre frère, monsieur. Nous venons d'avoir ensemble une sorte de duel, et je confesse que vous y avez eu tout l'avantage : il est juste de mettre le vaincu à la merci du vainqueur.

— Vicomte de Roquevair, dit Paul, je suis heureux de reconnaître que la noblesse de votre cœur ne le cède point à la noblesse de votre sang. Je suis heureux de ce que, pouvant racheter la vie de mon frère, je la dois à votre générosité, et de ce que vous ne m'avez pas mis dans le cas de faire valoir, comme un titre à votre reconnaissance, de remplir envers vous un devoir de justice.

— Racheter la vie de votre frère ! remplir envers moi un devoir de justice ! expliquez-vous ; car je cherche en vain un sens à vos paroles.

— Vous allez les comprendre. Je compte sur votre honneur, vicomte de Roquevair, pour tenir secrète la démarche que je fais aujourd'hui près de vous. Je vais agir ainsi que l'exigent selon moi les lois de la

plus simple probité. Pourtant il est dans ma famille des personnes qui, peut-être, auraient le droit de se plaindre ne pas avoir été consultées. Ce que je vais vous révéler doit donc rester éternellement secret entre nous.

Et tirant de sa poche un rouleau de papiers assez volumineux, Paul le présenta à M. Jacques.

— Ce matin, lui dit-il, j'ai porté ce paquet chez vous. Votre valet de chambre m'a dit que vous étiez à la campagne, et que vous y passeriez la journée ; je lui ai recommandé de vous remettre ces papiers à votre retour. Je me suis rendu chez ma mère : là j'ai appris ce qui s'était passé la veille ; j'ai couru à votre hôtel, j'ai repris ces papiers, et je suis venu ici. Vous savez le reste.

Bien que le service que je vous rends ne soit qu'une simple restitution, je savais cependant qu'il calmerait tous vos ressentiments. Je pouvais tout attendre de cette ressource. Je vous remercie de ne m'avoir pas mis dans la nécessité de l'employer.

M. Jacques prit le paquet des mains de Paul. En parcourant les papiers, une exclamation de surprise et de joie lui échappa, il a reconnu les titres qui lui manquaient pour prouver sa filiation. C'était bien là l'acte de naissance de cet aîné des Roquevair qui jadis avait quitté la France pour aller en Hollande. C'était

bien celui de son fils né à Roquevair ; des lettres, d'autres titres établissaient en contrôlant les uns par les autres ces papiers authentiques et ceux que possédait déjà le vicomte, qu'il était bien le seul et unique héritier des Roquevair.

— Apprenez-moi, dit-il, en pressant avec effusion les mains de Paul dans les siennes, comment ces papiers sont tombés en votre possession et me sont remis par vous ?

— Ces papiers, lui dit Paul, étaient dans la tour de Roquevair. J'ai toujours eu une passion pour cette vieille tour. Lorsque les temps pluvieux, si communs dans le Limousin pendant une grande partie de l'année, ne me permettaient pas d'aller dans la campagne me livrer à mes rêveries, je montais au sommet du vieux donjon. Cette ascension offrait assez de difficultés pour que je fusse bien certain que ma solitude ne serait pas troublée. Il vous est facile d'imaginer que j'ai dû explorer les moindres recoins de la tour. Le hasard servit ma curiosité enfantine. Je découvris le secret d'une cachette habilement pratiquée dans l'épaisseur du mur. Je trouvai là ces papiers. Je parlai de ma découverte à ma grand-mère qui n'y attachait aucune importance, et bientôt je n'y pensai plus moi-même.

E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)